

Débat d'orientation budgétaire 2020

*Vu le Code de l'éducation,
Vu le décret consolidé n°2012-715 du 7 mai 2012 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'Ecole normale supérieure de Lyon,
Vu le décret consolidé n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu les éléments pour le débat d'orientation budgétaire 2019,*

Après en avoir débattu,

Le conseil d'administration, dans sa séance du 11 juillet 2019, prend la délibération suivante :

Article 1.

Le conseil d'administration de l'ENS de Lyon a approuvé à la majorité des suffrages exprimés le débat d'orientation budgétaire 2020, conformément au document joint.

Nombre de membres constituant le conseil : 25

Nombre de membres participant à la délibération (présents ou représentés) : 25 dont 14 membres en exercice présents

Nombre de voix favorables : 22

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 3

Fait à Lyon, le 11 juillet 2019,

Le Président de l'ENS de Lyon

Jean-François PINTON

